

## CONSEIL SYNDICAL du 19 décembre 2018 : COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuvième jour du mois de décembre, à 16H30, le comité syndical du Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'animation du Château de Saint Mesmin, s'est réuni, en la présence de Sylvie RENAUDIN, présidente du Conseil Syndical.

**Date convocation par email : Le 12 novembre 2018**

**- Préambule :**

Nomination du secrétaire de séance : Philippe PAILLAT

Vérification du Quorum : OUI

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 24 octobre 2018

Etaient Présents :

Mesdames Sylvie RENAUDIN, Bérengère SOULARD, Michelle DEVANNE, Madame Marie-Christine BURCH.

Messieurs Dany GRELLIER, Thierry MAROLLEAU et Philippe ROBIN, Philippe PAILLAT.

Etaient excusés : Madame Estelle GERBAUD (bon pour pouvoir à Sylvie RENAUDIN), Monsieur Bernard MILLET

Etaient Absents : Messieurs Valentin JOSSE, François BON, Guillaume JEAN.

Ont assisté également : Madame Véronique SORIN, Communauté d'agglomération du bocage bressuirais, Monsieur Vincent LERMITTE, Communauté de communes du Pays de Pouzauges  
Messieurs Jean Daniel MENARD, Conseil Départemental de la Vendée.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 7

### A- COMITE PILOTAGE

**La procédure pour le lancement de la procédure en MAPA de l'étude sur le château de saint Mesmin est en cours dans les services de la commande publique du CD79, via le service tourisme.**

**En PJ, le projet de CCTP ainsi qu'un projet de rétro planning à venir.**

**Le coût de l'inscription sur la plateforme « Marchés sécurisés » sera pris en charge par le CD79.**

**L'étude devrait débuter début mars 2019 (délai de 5 mois) pour un rendu de l'étude par le cabinet retenu fin juillet 2019. Présentation au conseil syndical et aux présidences des quatre membres statutaires en septembre 2019.**

### B- GESTION&ADMINISTRATION

**EXECUTION BUDGETAIRE au 19.12.2018**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé au 19,12,2018</b>	<b>%</b>
<b>Dépenses</b>	<b>216 500,00 €</b>	<b>208 433,28 €</b>	<b>96,27%</b>
<b>Recettes</b>	<b>216 500,00 €</b>	<b>230 913,66 €</b>	<b>106,66%</b>
<b>Détails dépenses Fonctionnement</b>			
011 Charges à caractère général	88 157,53 €	85 271,97 €	96,73%
012 Charges de personnel	112 350,00 €	110 751,90 €	98,58%
022 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
023 Virement section fct	0,00 €	0,00 €	
042 Dotations aux amortissements	12 548,35 €	12 409,41 €	98,89%
002 Résultats reporté	3 444,12 €		
<b>Détails recettes Fonctionnement</b>			
Produits des services	96 500,00 €	103 913,45 €	107,68%
Participations statutaires	75 000,00 €	75 000,00 €	100,00%
Autres subventions	45 000,00 €	45 000,00 €	100,00%
Produits except.		7 000,21 €	
resultat de fonctionnement reporté			

## TARIFICATION 2019

Les tarifs 2019 ont été votés en séance du 24 octobre dernier.

Il est proposé de modifier l'un des tarifs 2019 comme suit :

Forfait groupe (-10 enfants payants), hors saison, le tarif 2019 serait de 50€ contre 40€ en 2018, au vu de la hausse de la visite commentée groupe enfant passée de 4€ en 2018 à 5€ en 2019.

<b>Tarifs d'entrée Groupe enfants</b>	<b>2019</b>
<b>Par enfant</b>	<b>Tarif</b>
Visite commentée	5,00 €
Visite estivale	6,00 €
La table de banquet	2,00 €
La salle d'armes	2,00 €
Jeux du Moyen Age sur un plateau	2,00 €
Jeu de l'oie	2,00 €
Jeu des bâtisseurs de château-fort	2,00 €
Jeu des blasons	2,00 €
Jeu quête des loupiots	2,00 €
Jeu Le moyen-âge dans tous les sens	2,00 €
Atelier bouclier et hennin	3,00 €
Atelier bourse en cuir	3,00 €
Atelier frappe de monnaie	3,00 €
Atelier Lettre ornée	3,00 €
Atelier Maquette du château	5,00 €
Atelier Initiation Musique*	220,00 €
Atelier Initiation Calligraphie*	220,00 €
Atelier Promenade contée*	220,00 €
<b>Forfait groupe (-10 enfants payants), hors saison</b>	<b>50,00 €</b>

Cette délibération annule et remplace la délibération n°18.726 en date du 24 octobre 2018.

**Suggestion de donner une entrée gratuite à chaque enfant venu visiter le château (scolaires et CLSH).**

### **Proposition retenue**

Les membres présents du Conseil Syndical valident la modification tarifaire 2019 du forfait groupe (-de 10 enfants).

Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## **CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : MISE EN CONCURRENCE**

Le syndicat mixte du château de Saint Mesmin est actuellement adhérent au contrat d'assurance groupe du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Ce contrat garantit la collectivité contre les risques financiers découlant des obligations statutaires à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, de maladies et d'accidents imputables ou non au service. Ce contrat d'assurance arrive à terme le 31 décembre 2019. Par conséquent, le centre de gestion de Saint Maixent va le remettre en concurrence.

Le centre de gestion invite le syndicat mixte du château de Saint Mesmin à lui renouveler sa confiance et lui soumet une délibération l'autorisant à souscrire un tel contrat pour le compte du syndicat mixte du château de Saint Mesmin. Il est entendu qu'en tout état de cause, le syndicat mixte du château de Saint Mesmin garde la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 si les conditions obtenues, notamment financières, ne convenaient pas.

*Vu, la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26,*

*Vu, le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84- 53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,*

*Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu, le Code des Assurances,*

*Vu, les ordonnances 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,*

*Vu le courrier en date du 25 octobre 2018 du Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres*

Madame la présidente expose l'opportunité pour le syndicat Mixte du château de Saint Mesmin de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents territoriaux ;

- que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques;
- que le syndicat Mixte du château de Saint Mesmin adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2019 et que compte-tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion, il est proposé de participer à la procédure d'appel public à la concurrence.

### **Proposition retenue**

Les membres présents du conseil syndicat du château de Saint Mesmin décident que le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est habilité à souscrire pour le compte du Syndicat Mixte du château de Saint Mesmin, des contrats d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance agréée; cette démarche pouvant être entreprise pour un ensemble de collectivités locales intéressées. Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants:

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.(+ 28h de travail par semaine) : Décès, Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant)
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.(à savoir agents IRCANTEC) : Accident du travail (accident de service,

de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules. Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes: La durée du contrat est fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et ces contrats devront être gérés en capitalisation. Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le syndicat mixte du château de Saint Mesmin demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Ils laissent Madame La présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Un courrier sera envoyé directement au groupe CNP pour leur demander leur taux.**

## **TARIFS ENVOIS POSTAUX : 2019**

Dans le cadre des envois postaux de produits de l'E-boutique, il convient de valider les tarifs au vu des actualisations proposées par la Poste au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

<b>Envoi en France Métropolitaine</b>	
Tarifs affranchissement e-boutique	
Poids jusqu'à	Tarifs 2019
0,250 kg	7,00 €
0,5 kg	8,00 €
2 kg	11,00 €
5 kg	14,00 €
7 kg	16,00 €
10 kg	19,00 €
Jusqu'à 20kg	28,00 €

  

<b>Envoi en Outre-Mer*</b>	
Tarifs affranchissement e-boutique	
Poids jusqu'à	Tarifs 2019
0,5 kg	12,00 €
1 kg	18,00 €
2 kg	24,00 €
5 kg	40,00 €

\* Outre mer : Guadeloupe (y compris St Barthelemy et St Martin), Martinique, Réunion, Guyane, Mayotte, St Pierre et Miquelon)

<b>Envoi Etranger*</b>	
Tarifs affranchissement e-boutique	
Poids jusqu'à	Tarifs 2019
0,5kg	12,00 €
1 kg	15,00 €
2 kg	17,00 €
5 kg	20,00 €
7 kg	22,00 €
10 kg	25,00 €
au-delà de 10kg	29,00 €

\* Etranger : Allemagne, Belgique, Pays Bas, Luxembourg, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Suisse, Autriche, Irlande et Portugal

### **Proposition retenue**

Les membres présents du Conseil Syndical valident la tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 des envois postaux de produits via la e-boutique du site internet du Château de Saint Mesmin.

Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## **LOCATION PHOTOCOPIEUR**

Le 25 novembre 2013, par délibération n°13.537, le conseil syndical a validé l'entreprise QUADRA (aujourd'hui C'PRO Ouest) pour la mise en place d'un contrat de service et de maintenance d'un photocopieur pour une durée de 5 ans, intégrant le leasing du photocopieur auprès de la société LIXXBAIL (montant annuel 669.59 €).

Ce contrat arrive à terme au 31 décembre 2018. Le leasing étant arrêté de droit, le photocopieur devra être ainsi retourné auprès de cette société en début d'année 2019.

Il est ainsi proposé de contracter un nouveau contrat de location et de service auprès de QUADRA (aujourd'hui C'PRO Ouest) pour une année supplémentaire, à savoir :

- Contrat direct de location annuelle du susdit photocopieur (montant du leasing actuel)
- Contrat de maintenance (idem que le précédent)

**Proposition retenue**

Les membres du conseil syndical valident la mise en place d'un nouveau contrat direct de location et de maintenance d'un photocopieur pour une durée de 1 an auprès de la société C'PRO Ouest. Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier

**Une lettre sera envoyée à l'Agglo2B par Madame la présidente afin de souligner l'importance de la mutualisation des moyens entre le château et ses partenaires. Mutualisation qui n'a pu aboutir pour le photocopieur.**

**C- PERSONNEL**

**PERSONNEL 2019 : SAISONNIERS ET STAGIAIRES**

Le recrutement de saisonniers et stagiaires au sein du syndicat mixte du château de Saint Mesmin tient compte des besoins nécessaires au bon déroulement des activités sur l'ensemble de l'année, des budgets accordés en fonctionnement ainsi que des décrets d'application de l'Etat, liés à la rémunération des stagiaires en collectivité territoriale.

Ainsi, ci-dessous sont présentés les tableaux des besoins en effectifs du château de Saint Mesmin pour la saison 2019 comprenant deux versions en fonction des candidatures reçues ou à recevoir :

**Version 1**

CHÂTEAU SAINT MESMIN Personnel saisonnier 2019	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
<b>Stagiaire (2 semaines)</b>						
<b>Stagiaire (5 mois)</b>						
<b>Saisonnier (6 mois)</b>						
<b>TOTAL</b>	1	2	2	2	2	2
			Stage non rémunéré		Saisonnier	
					Médiateur	

**Version 2**

CHÂTEAU SAINT MESMIN Personnel saisonnier 2019	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
<b>Stagiaire (2 semaines)</b>						
<b>Stagiaire (1 mois)</b>						
<b>Saisonnier (2 mois)</b>						
<b>Saisonnier (6 mois)</b>						
<b>TOTAL</b>	1	1	1	2	2	2
			Stage non rémunéré		Saisonnier	
					Médiateur	

### ***Proposition retenue***

Les membres présents du syndicat mixte valident les tableaux des effectifs de personnel non titulaire (saisonniers/surcroît de travail) et stagiaire (rémunéré/non rémunéré) pour la saison 2019. Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier au vu des candidatures reçues.

## **OUVERTURE POSTES SAISONNIERS 2019**

Le Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin a pour objet la mise en valeur et l'animation du Château de Saint Mesmin. A cet effet, il exerce la compétence suivante : le fonctionnement de l'ensemble du site (château et dépendances).

A cet égard, il est en charge du recrutement du personnel saisonnier nécessaire aux animations du lieu durant son ouverture au public. Ainsi, pour le fonctionnement du site en 2019, deux personnes sont nécessaires, en fonction des candidatures reçues, soit : Deux postes de guide/animateur (trice)

*Définition de l'emploi : Participation aux animations médiévales sur site (visite guidée et accompagnement des groupes d'enfants et d'adultes), gestion de l'accueil du public (billetterie et boutique) et participation à l'entretien du site (accueil/sanitaires en haute saison).*

### **Les 2 postes de guide/animateur (trice) :**

Filière animation, statut contractuel,

Période du contrat : 01/07/2019 au 31/08/2019 pour 1 poste

Période de contrat : 01/03/2019 au 31/08/2019 pour 1 poste

Grade du poste : Adjoint territorial d'animation. Échelle C1, Echelon 3

### **Modalités des 2 contrats :**

Il n'est pas proposé de régime indemnitaire, ni de prise en charge des frais de déplacement.

Les congés ne sont pas pris durant la période du contrat. Le dernier mois, les agents percevront 10% de leur rémunération brute sur la base de l'ensemble de la période du contrat.

Le traitement des paies des personnes recrutées s'effectuera par l'intermédiaire du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

### ***Proposition retenue***

Les membres du Conseil Syndical décident de recruter pour la saison touristique 2019, au château de Saint Mesmin, deux personnes dans le cadre d'emplois saisonniers contractuels.

Les durées des contrats étant les suivantes :

Période du contrat : 01/07/2019 au 31/08/2019 pour 1 poste

Période de contrat : 01/03/2019 au 31/08/2019 pour 1 poste

Grade du poste : Adjoint territorial d'animation. Échelle C1, Echelon 3

La rémunération est basée sur le grade choisi, à savoir :

Filière animation, Adjoint territorial d'animation. Échelle C1, Echelon 3

Le traitement des paies du personnel saisonnier recruté s'effectuera par l'intermédiaire du Centre de Gestion de Saint Maixent.

Les membres du Conseil Syndical laissent Madame la Présidente signer toute pièce relative à ce dossier.

## **D- ANIMATIONS**

### **ACCUEIL VELO : RENOUELEMENT ADHESION 2019/2021**

Le château de Saint Mesmin est labellisé Accueil Vélo depuis 2013.

QU'EST-CE QU'ACCUEIL VELO ?

→ Accueil vélo engage les professionnels à proposer un accueil et des services adaptés aux touristes à vélo.

→ Accueil Vélo permet aux touristes à vélo d'identifier les établissements et les lieux adaptés à la pratique du tourisme à vélo, et de bénéficier ainsi d'un accueil et de services appropriés.

→ Accueil Vélo est une marque mise à la disposition des collectivités territoriales, des institutionnels du tourisme et des entreprises impliquées dans le développement du tourisme à vélo.

Les touristes à vélo sont de plus en plus nombreux, en particulier sur les itinéraires cyclables aménagés. L'objectif est de développer cette marque sur les territoires offrant des itinéraires cyclables touristiques, balises et respectueux du cahier des charges national des vélo-routes et voies vertes.

La marque Accueil Vélo étant attribuée pour 3 ans, il est nécessaire de revalider l'adhésion à Accueil Vélo de 2019 à 2021 avec une visite de contrôle en 2019.

### **Proposition retenue**

Les membres présents du Conseil Syndical valident l'adhésion 2019/2021 du château de Saint Mesmin à la marque Accueil vélo. Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## **SAISON 2019 : CHOIX DES COMPAGNIES D'ANIMATION**

En complément de la thématique retenue 2019 : « **Chroniques d'un siècle** » autour de trois pôles d'animations quotidiennes :

- Attaque avec un capitaine recruteur
- Défense en présence du seigneur du lieu
- Et la vie continue...avec le troubadour

Le château de Saint Mesmin accueillera tout au long des week-ends de juillet et août et durant les dimanches hors saison des manifestations comme suit :

### **Tableau récapitulatif des structures d'animation 2019 :**

Dates	Thématiques	Structures / Compagnies	Statuts	Nb jrs	Nb pers.	Montant € TTC
20 et 21 avril	Mystery Challenge/escape game	Lovasport	Prof.	2	15	0,00 €
02-juin	Conférence poliorcétique "L'art du siège"	Renaud Beyfette	Prof.	1	1	155,20 €
07-juin	Marché des producteurs	A confirmer	Asso.	1		0,00 €
09-juin	Histoires de siège	Aéonor	Prof.	1	1	300,00 €
16 juin	Occupations de siège	Mesnie Amastita	Asso.	1	2	100,00 €
23 juin	Concert médiéval	Outre-Mesure	Prof.	1	8	0,00 €
30 juin	RAMDAM	Outre-Mesure	Asso.	1	80	400,00 €
6 juillet	Raid en Bocage	Raid en bocage	Asso.	1/2		0,00 €
Du 7 juillet au 25 août	Chroniques d'un siècle	L'Oriflamme	Prof.	50	4	30 067,50 €
13 et 14 juillet	Contes de siège	Jehan Sérien	Prof.	2	1	640,00 €
20 et 21 juillet	Artillerie de siège	La Mesnie de l'Hermine	Asso.	2	5	950,00 €
27 et 28 juillet	Arbalestrie de siège	Les Tard Venus	Asso.	2	10	800,00 €
3 et 4 août	Figurines de siège	Maisnie Penthievre	Asso.	2	5	1 000,00 €
10 et 11 août	L'enfant et le siège	Lez Nominoë	Asso.	2	8	200,00 €
15 et 18 août	Machines de siège	Machina Silente	Prof.	4	2	2 400,00 €
24 et 25 août	Sortie de siège	Fer de Lance	Asso.	2	20	0,00 €
26 août au 30 août	Maquette de siège à fabriquer	Esprit maquette	Prof.	5	0	560,00 €
31 août et 01 septembre	Métiers de siège	Fer de Lance	Asso.	2	20	0,00 €
8 septembre	Histoires de siège	Aéonor	Prof.	1	1	300,00 €
15 septembre	Occupations de siège	Mesnie Amastita	Asso.	1	2	100,00 €
13 et 14 septembre	Visites nocturnes	Achasme	Asso.	2	40	0,00 €
20 et 21 septembre	Visites nocturnes	Achasme	Asso.	2	40	0,00 €
21 et 22 septembre	Journées européennes du patrimoine	Bastyon ?	Asso.	2	5	200,00 €
28 et 29 septembre	Mystery Challenge/escape game	Lovasport	Prof.	2	15	0,00 €
20 au 24 octobre	Avant l'Ecole de Magie	Interne	Synd.	5	2	0,00 €
26 et 27 octobre	Ecole de Magie	Confrérie Facétieuse	Asso.	2	45	1 000,00 €
31 octobre au 3 novembre	Après l'Ecole de Magie	Interne	Synd.	5	2	0,00 €
		<b>TOTAUX</b>		<b>103</b>		<b>39 172,70 €</b>

### **Proposition retenue**

Les membres du Conseil Syndical présents valident l'ensemble des compagnies qui participeront à la programmation 2019 « Chroniques d'un siècle ».

Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**FIN DE SEANCE, 17h45**